Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260526-DEL20260526I-DE

Ploulec'h
CÔTES D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260526i - Tirage au sort jury d'assises 2027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Vu la demande de la cour d'assises des Côtes d'Armor en date du 11 mai 2026 relative à la constitution des la liste du jury criminel pour l'année 2027,
Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor fixant le nombre des jurés au jury d'assises 2027
Considérant que 3 personnes doivent être tirés au sort pour la commune de Ploulec'h,

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027, il doit être procédé au tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la commune.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027 (nées à partir du 01/01/2005) seront supprimées de la liste. Les autres cas d'exclusion (par exemple les personnes de + de 70 ans qui en feraient la demande) seront traitées par une commission spéciale auprès de la cour d'assises.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune :

- MARTIN Ghislaine, née le 03/09/1958
- QUEMPER Fabienne (épouse BRUHAN), née le 21/03/1962
- GOERGET Nicolas, né le 31/03/1982

Le conseil municipal prend acte.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300